



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement

Question écrite n° 55081

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaite alerter M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du système éducatif français à l'étranger et en particulier sur les projets de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. La diversité des statuts des personnels enseignants à travers le monde génère des difficultés pour les personnels et pour les associations gestionnaires de parents d'élèves. Par ailleurs l'AEFE affirme son intention de supprimer 50 % des personnels enseignants expatriés dans le monde dès la rentrée 2001. Seuls les proviseurs, directeurs d'école et quelques enseignants à profil pourront prétendre aux postes d'expatriés. Aucune garantie n'est donnée aux établissements de voir s'améliorer la situation des personnels résidents et locaux. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour garantir un enseignement public de qualité aux familles françaises à l'étranger.

Texte de la réponse

Les personnels enseignants (expatriés et résidents) qui exercent dans les établissements scolaires français à l'étranger sont détachés auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Le projet de réforme en cours de la rémunération de ces personnels est mené conjointement par le ministère des affaires étrangères et l'AEFE et non par le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55081

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 février 2001

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6935

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1401